



Déclaration de la FSU

CTSD et CDEN du 5 septembre 2019

Monsieur l'Inspecteur d'académique,
Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Le 27 août dernier, à l'occasion de la conférence de presse de rentrée, le Ministre de l'Education nationale a joué la conciliation. Après des mois de graves tensions, Jean-Michel Blanquer semble vouloir tourner la page. Mais les maigres annonces concrètes faites le 27 août pour cette rentrée 2019 ne vont sûrement pas apaiser les enseignants qui connaissent des conditions de travail difficiles, ont le sentiment d'un travail de plus en plus « empêché », et ont des salaires restant toujours très loin derrière ceux de leurs homologues des pays comparables de l'OCDE. Ce n'est pas l'annonce d'une revalorisation des salaires de 300 euros brut par an pour les enseignants qui sera de nature à enthousiasmer ces derniers. Cette mesure n'est d'ailleurs pas nouvelle, elle aurait dû intervenir en janvier 2019...

L'année scolaire 2018-2019 s'est terminée sous « haute tension » pour le Ministre de l'Education nationale avec la forte mobilisation des enseignants de lycée contre la réforme du Baccalauréat.

N'oublions pas également que la loi Blanquer a été contestée jusqu'en juin par la communauté éducative. Or, cette loi entre en application en cette rentrée 2019 et elle n'améliorera rien dans le quotidien concret des équipes et des écoles : aucune amélioration concernant les effectifs, la formation, les salaires...

Il n'y a rien non plus qui permette aux élèves de mieux réussir : une fois que l'on aura mis le poster des drapeaux, les difficultés seront les mêmes !

Les difficultés pour la profession, au quotidien, ce sont les effectifs qui restent chargés dans plus de 104 000 classes. Bien sûr, des CP et CE1 sont dédoublés en éducation prioritaire et cela pourrait débiter pour la GS dans ces zones en difficulté mais seulement là où c'est possible et une nouvelle fois en prenant des postes ailleurs : pour assurer la poursuite des dédoubllements à la rentrée 2019, il faudrait 2253 postes nationalement et, en l'absence de dotation suffisante, ils seront pris une nouvelle fois sur les dispositifs « Plus de maîtres » là où il en subsistait, sur la maternelle, sur le rural, sur les postes RASED et sur les postes de remplaçants. Concernant les postes RASED, nous vous avons d'ailleurs adressé une question diverse sur le devenir des 7 postes RASED restés vacants sur notre département, à l'issue des différentes phases du mouvement.

Dans le Puy-de-Dôme, le milieu et la fin d'année scolaire 2018-2019 ont été particulièrement compliqués par le manque de remplaçants qui s'est traduit par des formations annulées, notamment les formations pour les personnels en REP+ alors que c'est un droit réglementaire contenu dans l'allégement de service REP+. Cela s'est aussi traduit par l'impossibilité d'assurer les décharges de direction des écoles de 1 à 3 classes. D'où des conditions de travail encore détériorées.

Il faut donc davantage de remplaçants, sous statut de fonctionnaires. Nous dénonçons le recrutement de contractuels, recrutement qui instille la précarité dans l'Education nationale.

Concernant le dédoublement de classes en CP et CE1 en éducation prioritaire : les enseignants semblent apprécier cette mesure mais cela cache bien souvent les difficultés que rencontrent ceux qui enseignent dans des classes de CM à plus de 25 élèves, parfois même en éducation prioritaire ; les enseignants de maternelle avec un effectif de plus de 30 élèves par classe ; ceux qui enseignent dans des classes à 3 ou 4 niveaux avec des effectifs trop chargés (plus de 20 élèves par classe dans certaines écoles).

Le SNUipp-FSU revendique la baisse des effectifs dans toutes les classes, en prenant en considération les caractéristiques du public accueilli et le type d'école (école en éducation prioritaire ou école rurale, classes à multi-niveaux...). Le rapport de la Cour des Comptes paru en octobre 2018 éclaire la nécessité de ne pas amputer les moyens des secteurs hors éducation prioritaire mais au contraire de les augmenter puisqu'il indique que les établissements en éducation prioritaire accueillent 30% des enfants venant de familles défavorisées, alors que 70% d'entre eux sont scolarisés dans des établissements hors éducation prioritaire sans soutien financier particulier.

Le SNUipp-FSU défend également le maintien des écoles de village comme élément de dynamisation des territoires ruraux et comme élément de service public de proximité, garant d'égalité et de laïcité.

L'école, et particulièrement l'école rurale, continue d'être remodelée et restructurée. Cela passe par des fermetures d'école et des fusions. Pour le SNUipp-FSU, l'intérêt des élèves devrait prévaloir dans tout projet de restructuration, ce qui est loin d'être le cas !

La FSU rappelle la nécessité d'un autre projet pour l'Ecole publique, de la maternelle à l'Université, projet synonyme de justice et d'égalité, améliorant les conditions de travail des personnels et d'apprentissage des élèves.

Pour la FSU,
Laetitia Pointu, Valérie Dupont et Alexis Berger.

Fédération syndicale Unitaire du Puy-de-Dôme

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND
Tél 04.73.31.24.83 ✉ fsu63@fsu.fr



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN